



R.E.N.A.R.D.

Rassemblement pour l'Etude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District
Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680 Roissy-en-Brie
Agréée de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88
Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement

v. réf. :
n. réf. : D:\RENARD\Communes\Roissy-en-Brie\Ferme
d'Ayau\Faune\Hirondelles\Demande autorisation\RespAPdéroHir.doc

Roissy le 21 mars 2011

Monsieur le Préfet
12 rue des Saints Pères

77000 MELUN

☎ : 01 64 71 77 20

☎ : 01 64 71 77 06

Objet : respect de la dérogation exceptionnelle pour le déplacement de la colonie d'hirondelles de cheminée (*Hirundo rustica*) de la ferme d'Ayau pour la réalisation de la médiathèque.

Monsieur le Préfet,

Par arrêté n° 2009/DDEA/SEPR/619 du 5 novembre 2009, vous avez autorisé Mme FUCHS Sylvie, Maire de Roissy-en-Brie à détruire, altérer ou dégrader les aires de repos ou de reproduction de l'espèce protégée *Hirundo rustica* (Hirondelle rustique ou de cheminée) dans l'enceinte de la ferme d'Ayau, avenue Maurice de Vlaminck à Roissy en Brie, en 2009 et 2010 au cours du déplacement des nids dans le cadre du projet de la réhabilitation d'un bâtiment...

Cette autorisation exceptionnelle a été délivrée au regard de la réinstallation des nids dans les espaces prévus à cet effet dans la demande présentée le 14 août 2009 par Madame le Maire de Roissy-en-Brie.

Nous avons, comme le précisait la demande de la commune de Roissy-en-Brie, réalisé les travaux de déplacement des nids, en coordination avec la L.P.O.¹. Vous trouverez une description des travaux que nous avons réalisés sur la page de notre site :

<http://renard-nature-environnement.pagesperso-orange.fr/Hirondelles.html> .

Mais la remise en place des nids n'est pas encore terminée, une des deux pièces de remplacement pour l'accueil des hirondelles n'a pas encore pu faire l'objet de travaux. Nous avons écrit à Madame le Maire de Roissy-en-Brie en décembre dernier. Une première lettre du 14 décembre 2010 proposait de tenir une réunion pour tirer le bilan des premières réinstallations des oiseaux et de leur reproduction ; une seconde lettre du 15 décembre 2010 suggérait les ajustements d'aménagement à réaliser pour terminer de manière satisfaisante la remise en place des nids de la colonie.

¹ Ligue pour la Protection des Oiseaux

Vous trouverez copie de ces deux courriers jointe à la présente. Madame le Maire de Roissy-en-Brie n'a, à ce jour, pas encore répondu à ces deux lettres.

Il est maintenant trop tard pour envisager la remise en place des derniers nids cette année, les aménagements complémentaires nécessaires n'ayant pas été réalisés et les oiseaux sont maintenant revenus.

Au surplus les travaux de réfection de la toiture ont été arrêtés pour des raisons de sécurité du travail, et la pluie qui pénètre dans la première pièce réaménagée l'an dernier pourrait menacer la préservation des nids remis en place l'an dernier et la reproduction des oiseaux qui reviennent.



Votre arrêté précise en son article 1^{er} que cette autorisation concerne les années 2009 et 2010.

Il semble que dans ces conditions votre arrêté n'est pas respecté ; nous voudrions savoir si vous partagez cette interrogation et quelles pourraient être les conséquences du non respect de votre arrêté.

Il pourrait en effet être nécessaire de disposer d'une nouvelle autorisation pour terminer le déplacement des nids, entre novembre 2011 et mars 2012. La totalité des nids qui se trouvaient dans le bâtiment a été détachée des solives déposées pour les travaux, nous les avons soigneusement mis en réserve pour pouvoir être ultérieurement remis en place dans le second espace qui leur a été affecté.



Nous profitons de la présente pour vous demander de bien vouloir nous communiquer copie de l'avis émis par le Conseil national de la protection de la nature en date du 6 octobre 2009, ainsi que le compte-rendu de la réunion au cours de laquelle la demande de la commune de Roissy-en-Brie a été examinée.

Restant à votre disposition pour tout renseignement nous vous prions de croire, **Monsieur le Préfet**, en l'expression de nos sentiments dévoués.



Le Président, Philippe ROY

Pièces jointes :

1. Notre lettre du 14 décembre 2010 à Madame le Maire de Roissy-en-Brie ;
2. Notre lettre du 15 décembre 2010 à Madame le Maire de Roissy-en-Brie.

Copies à :

1. Région Ile-de-France ;
2. D.R.I.E.E. ;
3. L.P.O..